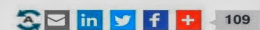


Que faire avec un animal en difficulté?



Que devez-vous faire en cas de découverte d'un animal qui semble en difficulté, un animal blessé ou malade ? Où amener cet animal ?



Il s'agit d'un jeune qui paraît seul, ne vous précipitez pas !

En effet, certains animaux s'aventurent à l'extérieur de leur nid ou tanière, tout en restant à proximité, les parents continuant à les nourrir. Il est donc préférable d'observer le jeune animal afin de constater l'éventuelle carence de soins parentaux, avant d'intervenir d'une manière ou d'une autre.

L'animal est réellement en difficulté...

S'il s'agit d'un rapace, **méfiez-vous de ses serres**, lancez-lui un chiffon auquel il s'accrochera, vous épargnant ainsi d'éventuelles écorchures. Méfiez-vous également des coups de bec qu'un oiseau effrayé pourrait vous donner, il est d'ailleurs judicieux de lui couvrir la tête. Le héron, en particulier !

- Un oiseau que vous tentez de secourir ne sait pas ce que vous lui voulez, dès lors, il essaiera de se défendre, il pourrait viser vos yeux. C'est pourquoi il est nécessaire de l'aveugler en lui couvrant la tête d'un linge.
- Si l'animal découvert souffre de plaies ouvertes, n'utilisez surtout pas de mercurochrome. En règle générale, n'essayez pas de soigner l'animal. Suite à un traitement inapproprié, le mal dont souffre le blessé pourrait être aggravé.
- Ne lui donnez **ni à boire, ni à manger**. En effet, un animal capturé est stressé et ne se nourrira pas. Par ailleurs **les rapaces ne boivent jamais**.
- Placez l'animal dans une boîte en carton après y avoir fait quelques trous d'aération. Mettez-le dans un endroit calme et frais, et surtout, ne montrez pas votre trouvaille au voisinage, ceci aurait pour conséquence d'augmenter le stress de l'animal.
- Pour son transport vers un centre **CREAVES**, pensez à **poser dans le fond du récipient où vous poserez l'animal, de la paille ou un drap** afin d'éviter que l'animal soit ballotté et pour permettre l'absorption des fientes.

Contactez au plus vite le Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant naturellement à l'Etat sauvage le plus proche afin que l'animal y soit pris en charge dans les plus brefs délais. Voici celle liste :

	NOM	Adresse	CP	COMMUNE	Téléphone	GSM	Autre moyen de contact
😊	BIRDS BAY	Allée du Bois des Rêves, 1	1340	OTTIGNIES - LOUVAIN-LA-NEUVE		0495/311421 0498/501421	newinfo@birdsabay.be
😊	ASBL "L'Arche"	Allée du Trainoy, 12-14	1470	BOUSVAL (Genappe)	010/617529		bernard.daune@belgacom.net
😊	Annexe THEUX : ASBL Les découvertes de Comblain-au-pont (uniquement chauves-souris !)	Place Leblanc, 13	4170	COMBLAIN-AU-PONT	04/380.59.50		http://www.decouvertes.be/fr/contact/info@decouvertes.be
😊	Administration communale de SAINT-NICOLAS	Terril du Gosson, Rue Chantraîne	4420	SAINT-NICOLAS	04/234.66.53	0471/50.24.07	creaves.saintnicolas@gmail.com
😊	AVES-OSTKANTONE	Ländegasse 4	4760	MURRINGEN	080/642566	0497/26.86.24	pflegestation.aves@tele2allin.be
😊	ASBL "Le Martinet"	Rue Fond Marie, 563	4910	THEUX		0496/76.83.55	
😊	Centre de Namur : fermé du 15/7 au 30/11/18 (déménagement)	Chaussée de Nivelles, 343	5020	TEMPLOUX		0477/70.98.03	creaves.namur@gmail.com
😊	Annexe du CREAves de Namur asbl spécialisée en hérissons	Rue Rogier, 32	6040	JUMET		0475/96.12.69	carole@sosherisson.be
😊	ASBL "Virelles-Nature"	Rue du Lac, 42	6461	VIRELLES	060/211363	0476/94.22.25	conservation@aquascope.be
😞	Centre d'Arlon momentanément fermé pour raisons de santé	Rue Sonnety, 4	6700	ARLON		0498/23.07.38	crarlon@hotmail.com
😊	Bats Care Center	Rue de Saupont, 2	6880	BERTRIX		0478/03.92.33	cambierthierrybertrix@gmail.com
😊	Centre de Hotton (fermé du 24/9 au 1/10/2018)	Rue du Parc 24	6990	HOTTON		0479/58.59.53	creaveshotton@yahoo.fr
😊	"Clos de l'Olivier" : hérissons et rapaces	Rue du Bourrellier, 21	7050	MASNUY-ST-JEAN	065/235975	0475/92.38.11	marlier.imhoff.daniel@skynet.be
😊	Centre de Templeuve	Rue Estafflers, 29A	7520	TEMPLEUVE		0493/33.82.07	misschataigne@yahoo.fr
😊	Centre de Frasne-lez-Anvaing	Rue Basse, 31	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	069/866138	0474/47.57.00	

Autres conseils

Chaque espèce exige des soins particuliers. Les gestionnaires des CREAves les connaissent. Dans l'intérêt même de l'animal, il vaut donc mieux ne rien tenter soi-même.

D'autre part, il est **interdit** de détenir chez soi, même malade ou blessé, un animal protégé !